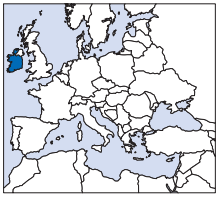


Irlande



En 2006, l'immigration vers l'Irlande a continué de croître fortement. Selon les premières estimations sur les migrations de long terme (d'une durée supérieure à un an), plus de 67 000 étrangers sont entrés

en Irlande en 2006, ce qui représente une progression de plus d'un tiers par rapport à 2005, année où l'immigration avec déjà battu tous les records.

Avec la Suède et le Royaume-Uni, l'Irlande est l'un des rares pays membres de l'UE15 à avoir ouvert totalement son marché du travail aux immigrants originaires des dix nouveaux États membres dès leur adhésion et, selon des résultats d'enquête, les ressortissants de l'UE25 sont à l'origine de plus de 88 % de la progression de l'emploi de travailleurs non irlandais, entre la date de l'élargissement de l'Union et le deuxième trimestre 2006. Les migrants de travail de l'UE25 sont, pour l'essentiel, des ressortissants des nouveaux États membres (UE8). Ceux-ci représentent actuellement près de la moitié de la population active étrangère de l'Irlande, contre 17 % au troisième trimestre 2004. Comparés aux autres travailleurs immigrés, les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE sont surreprésentés dans les secteurs de l'économie exigeant peu de qualifications comme l'agriculture, d'autres secteurs de production, le bâtiment et le commerce de gros et de détail. Au vu de l'afflux significatif d'immigrants enregistré à la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, le gouvernement irlandais a décidé de ne pas accorder le libre accès aux ressortissants de Roumanie et de Bulgarie après l'adhésion de ces pays à l'Union en janvier 2007.

En 2006, le nombre de demandes d'asile était resté stable mais, d'après les premiers chiffres de 2007, il a recommencé à diminuer de manière significative (10 % environ) et est tombé en dessous de 4 000 pour la première fois depuis 1997. Les effectifs de requérants ne représentent plus qu'un tiers environ de ceux de 2002, année où ils avaient atteint un chiffre record.

En 2007, plusieurs modifications importantes ont été apportées à la législation, à commencer par la nouvelle loi sur les permis de travail entrée en vigueur en janvier 2007. Parmi les principaux changements figure la mise en place d'une « carte verte » pour les salariés hautement qualifiés dans la plupart des professions assorties d'un salaire annuel supérieur à 60 000 EUR, et dans un nombre restreint de professions assorties d'un salaire annuel compris dans la fourchette des 30 000 à 60 000 EUR, exercées dans des secteurs connaissant une pénurie de compétences. Aucun test du marché du travail n'est exigé pour ces

candidats qui sont par ailleurs autorisés à venir accompagnés de leur famille. Les titulaires d'une carte verte peuvent demander un permis de séjour permanent au bout de deux ans de présence sur le territoire. Près de 3 000 cartes vertes ont été délivrées en 2007.

En avril 2007 a été mis en œuvre le dispositif visant les diplômés de l'enseignement supérieur (*Third Level Graduate Scheme*) grâce auquel les étudiants ressortissant de pays extérieurs à l'EEE ayant obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur irlandais au 1^{er} janvier 2007 (ou après cette date) peuvent être autorisés à rester en Irlande pendant six mois. Ce dispositif leur permet de trouver un emploi et de demander un permis de travail ou une carte verte. Les bénéficiaires sont autorisés à travailler à temps plein pendant ces six mois.

Un projet de loi sur l'immigration, le séjour et la protection a été publié début 2008. Une fois promulgué, ce texte remplacera l'ensemble de la législation antérieure sur l'immigration par un cadre législatif intégré dans lequel s'inscriront l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en la matière. Le projet de loi crée un nouveau statut, qui est celui de résident de longue durée. Ce statut pourra être accordé aux immigrés présents en Irlande depuis au moins cinq ans (les périodes au cours desquelles le candidat aura été demandeur d'asile ou étudiant inscrit dans un cycle court ne seront pas prises en compte), et leur permettra d'accéder au marché du travail et de bénéficier des services et des prestations financés par l'État au même titre que les citoyens irlandais. Des dispositions seront également prévues pour accélérer l'accès à ce statut, en particulier pour certains groupes de migrants que l'Irlande s'efforce d'attirer, y compris des titulaires de carte verte.

Le projet de loi transposera dans la législation irlandaise la directive de l'UE sur les procédures d'asile établissant les conditions minimales d'accueil, et d'octroi ou de retrait du statut de réfugié. Cela inclut une procédure unique d'asile, autrement dit les demandes d'asile au titre de la Convention de Genève et les demandes de protection subsidiaire seront traitées ensemble.

A l'issue des élections générales de juin 2007, un poste de ministre d'État chargé de la politique en matière d'intégration a été créé et pourvu. Ce nouveau ministère a été doté au total de 9 millions EUR financés sur le budget 2008.

Pour en savoir plus...

www.inis.gov.ie/

www.entemp.ie/labour/workpermits/

www.ria.gov.ie/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	3.8	7.3	16.0	21.0	5.9	12.8	88.9
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées selon la nationalité en % du flux total d'étrangers		
	2005	2006	2005	2006			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
				2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants
Stagiaires
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Personnel transféré au sein de leur entreprise
Autres travailleurs temporaires
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.1	2.9	1.0	1.0	1.3	1.8	4.3

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	9.6	9.4	6.0	5.7	9.5	5.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	9.2	8.0	3.7	3.1	8.3	3.4	35 290
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.9	4.8	4.7	4.4	5.4	3.2	2 039
Chômage (% de la population active)	12.5	4.3	4.4	4.4	8.8	4.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	6.4	14.5	23.9	..	10.6	18.7	
Accroissement naturel	4.7	6.1	8.1	..	5.5	7.9	
Solde migratoire	1.6	8.4	15.9	..	5.1	10.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.8	0.8	0.6	0.8	3 633
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	12.4	14.3	6.9	11.1	602
Nationaux	..	1.1	1.3	..	0.9	1.2	..
Étrangers	..	7.2	16.4	..	5.6	13.7	..
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	75.8	75.8	76.7	70.5	75.6	
Hommes nés à l'étranger	65.0	74.5	78.8	80.9	69.6	76.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.3	53.1	58.0	58.7	46.9	56.2	
Femmes nées à l'étranger	42.0	55.6	57.5	59.9	49.0	56.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.0	4.4	4.5	4.4	8.6	4.5	
Hommes nés à l'étranger	16.5	5.3	5.8	6.0	10.6	5.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	4.1	3.6	3.8	8.1	3.7	
Femmes nées à l'étranger	15.0	5.9	6.4	6.0	10.2	5.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442532814315>